

« Lutter contre la pauvreté des femmes : Préalables institutionnels et actions »,
Parallel Event de Regards de Femmes en marge de la 68^e Commission sur le statut des femmes
13 mars 2024 de 16h30 à 18h - Salvation Army Auditorium 221 East 52nd Street, New York

Action de la France en matière d'état civil pour réduire la pauvreté des femmes et des filles
Mme **Diarra DIME-LABILLE**, Ministre Conseillère, Cheffe des pôles juridiques et Droits de l'Homme à la Mission Française auprès des Nations Unies

- Madame la Représentante permanente, Madame la Rapporteuse spéciale, Mesdames et Messieurs, au nom de la France, je tiens tout d'abord à remercier Madame Vianès et l'association Regards de Femmes pour l'invitation et l'organisation de cet événement.
- La thématique de cet échange, et plus particulièrement celle sur laquelle j'interviendrai - le rôle de l'état civil pour réduire la pauvreté des femmes et des filles – a un écho particulier pour la France, pour plusieurs raisons.
- Tout d'abord, il se consacre à deux priorités de la politique française d'aide au développement, que sont les droits des femmes et des filles et l'état civil, entérinées par la loi du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.
- En effet, le Président de la République française a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause nationale de ses deux quinquennats, ce qui s'est traduit sur le volet international par l'adoption d'une diplomatie féministe dès 2019.
- La France renouvelle cette année sa stratégie internationale en la matière (2024-2028), en concertation étroite avec nos partenaires. La prochaine stratégie définira notre diplomatie féministe et ses priorités. La diplomatie féministe est un levier puissant pour reconnaître que les droits des femmes, des filles et des adolescentes dans toute leur diversité sont indivisibles, inaliénables et universels, en cohérence avec le droit international.
- La France est ainsi particulièrement active à l'international et agit en faveur des droits des femmes et des filles. Nous connaissons l'engagement de l'OIF et de la société civile francophone sur ces enjeux. Dans le contexte de montée de mouvements anti-droits, nous nous employons à préserver et faire progresser les droits des femmes et des filles dans toutes les instances, et saluons à ce titre la tenue de cet événement.
- La France consacre une part croissante de son aide publique au développement à la lutte contre les inégalités de genre, en suivant les cibles fixées pour 2025 par la loi développement du 4 août 2021 : 75% des financements bilatéraux intégrant l'égalité de genre et 20% y étant dédiés. Pour la période 2021-2022, selon les derniers chiffres de l'OCDE, la France devient le premier financeur des OSC féministes et des institutions gouvernementales pour les droits des femmes avec un montant de 145M USD, alors que la part de notre aide publique au développement bilatérale programmable contribuant à l'égalité de genre s'élève à 46%. La France apporte un soutien financier important aux organisations féministes de la société civile des pays du Sud, notamment à travers son Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), lancé en 2020 pour une première phase ayant mobilisé 134M EUR à destination de 1000 organisations féministes dans 73 pays et renouvelé en septembre 2023.
- Néanmoins, ces efforts pour l'égalité de genre et l'éducation des filles doivent nécessairement s'accompagner d'une politique ambitieuse en matière d'état civil afin de garantir aux femmes et aux filles la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux.

- En effet, si les statistiques relatives à l'enregistrement des enfants à l'état civil n'établissent de distinction claire entre les individus, il n'en demeure pas moins que les filles et les femmes sont les principales victimes de l'absence d'identité juridique :
 - L'égal accès à l'état civil se heurte encore à des contraintes légales, matérielles, financières ou culturelles. Dans certains pays, les femmes éprouvent de sérieuses difficultés à déclarer leurs enfants, alors que dans d'autres, les discriminations fondées sur le genre justifient que le droit à une identité soit dénié aux jeunes filles.
 - Or, les filles n'ayant pas été enregistrées à la naissance sont généralement celles dont est entravé l'accès à l'éducation et aux études supérieures, facteur majeur de sortie de la pauvreté. Ces inégalités sont auto-entretenues, car plus une femme est éduquée, plus ses enfants auront de chance d'être enregistrés à la naissance. Cela s'explique notamment par le travail de sensibilisation mené par les écoles, ainsi que par le taux d'accouchement en maternité plus élevé pour ces femmes.
 - Par ailleurs, l'absence d'acte de naissance ou de mariage constitue un obstacle pour revendiquer un héritage ou prétendre à des prestations sociales, y compris liées au décès d'un époux.
 - Une pièce d'identité contribue également à l'autonomisation financière d'une femme en lui permettant d'ouvrir un compte bancaire, de créer une entreprise ou encore d'accéder à un emploi public.
 - Ces inégalités se traduisent enfin sur les plans civil et politique. Privées de preuve d'identité, ces femmes ne peuvent voter ou être élues, entravant ainsi la revendication de leurs droits par la voie institutionnelle.
- Face à ce constat accablant, la France porte un intérêt croissant aux enjeux d'état civil depuis la publication en juin 2021 d'une feuille de route visant à améliorer l'universalité et la fiabilité de l'enregistrement des faits d'état civil pour la période 2021-2027. Celle-ci repose sur une approche triple fondée sur les droits humains, centrée sur l'accès à l'identité juridique comme condition d'accès aux droits, notamment pour les femmes et les filles.
- Plus concrètement, l'implication de la France se traduit notamment par le soutien aux organisations de la société civile en faveur de l'accès à l'identité juridique des populations vulnérables, notamment des femmes.
- Un exemple me tient particulièrement à cœur, il s'agit de la contribution française à l'association Regards de Femmes pour l'appui à la délivrance d'actes d'état civil. L'objectif final de ce projet, mené en partenariat avec le GOFEHF, était de soutenir la participation des femmes aux processus électoraux en Côte d'Ivoire ; Madame Yoli BI en parlera certainement. Je veux ici rendre hommage, mesdames, à votre travail, qui a permis à 5 000 femmes d'obtenir une carte d'identité et de s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir être électrices et éligibles.
- Je tiens aussi à souligner nos partenariats avec l'OIF, dans le cadre du *guide pratique pour la consolidation de l'état civil dans l'espace francophone*, ainsi qu'avec UNICEF, à travers notre contribution à divers projets d'appui à l'enregistrement des naissances en Afrique de l'Ouest. Ainsi, entre 2021 et 2023, plus de 250 000 enfants du Sénégal, de RDC et du Libéria ont pu obtenir un acte de naissance grâce à au soutien français.

- **Je conclurai ainsi sur le rôle fondamental de l'état civil pour la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des femmes, et, plus généralement, leur accès à l'ensemble de leurs droits. Je réitère l'implication pleine et entière de la France dans ce combat, que, je n'en doute pas, nous finirons par remporter grâce à la coordination de nos efforts, dont cet évènement est le témoin.**

- **Je vous remercie pour votre attention.**

